

## PAC : l'enfumage continue !

**L**e Parlement européen a approuvé en mars un projet de réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour les années 2014 - 2020. Cette réforme ne répondra ni aux attentes des agriculteurs, ni aux besoins des consommateurs.

La PAC en est réduite à un marchandage sur le partage d'un budget qui serait présumé corriger les problèmes causés par l'abandon des missions fondamentales de cette grande politique fondatrice de l'UE : assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire dans le respect de l'environnement, tout en assurant des revenus aux agriculteurs à parité du reste de la population qui doit, elle, bénéficier de prix stables et raisonnables.

Il en est ainsi des mesures dites de « verdissement » - d'une PAC devenue bien noire - qui ne sont qu'un camouflage de cette mauvaise réforme pour la rendre plus acceptable aux yeux de ceux qui ne connaissent rien à l'agriculture.

Le plafonnement des aides, censé soutenir les plus petits, leur convergence, le tout dans un contexte de distorsions en tout genre, ne

reflètent aucune autre stratégie politique que celle du saupoudrage. Tout cela ne change pas le fond du problème : l'UE ne pourra jamais remporter cette course à la compétitivité mondiale, dont la récompense est la tromperie ou la perte de la qualité, la régression sociale, le mépris de l'environnement et la dépendance.

La « discipline financière » se traduira, dès 2014, par une baisse de 4,89 % sur les aides du premier pilier, soit 1,471 milliards d'euros ; au quel devra s'ajouter un retrait supplémentaire de 425 millions pour constituer une réserve de crise. La réduction correspondante s'appliquera aux bénéficiaires percevant plus de 5 000 € et ce seuil pourrait même être ramené à 2 000 € ! Ce prélèvement va donc pénaliser la quasi-totalité des exploitations qui perçoivent des aides de la PAC. De nombreuses petites exploitations, notamment d'élevage, vivant aujourd'hui dans des



conditions économiques très précaires, vont donc, de ce fait, plonger encore plus dans les difficultés. La future PAC n'existe pas encore qu'elle envoie déjà le plus mauvais des messages aux jeunes qui rêvaient de s'installer.

Tout ceci ne peut plus durer. L'UE doit immédiatement engager une refondation qui commence par une vraie PAC sous protection douanière, affirmant la souveraineté du peuple européen, permettant à l'Europe de profiter de son atout majeur pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, celui d'une agriculture source inépuisable de carbone, nourricière et performante.

Nicolas JAQUET  
Président de l'OPG

### O.P.G.

1 imp. Marc Chagall  
BP 50590  
32022 AUCH cedex 9

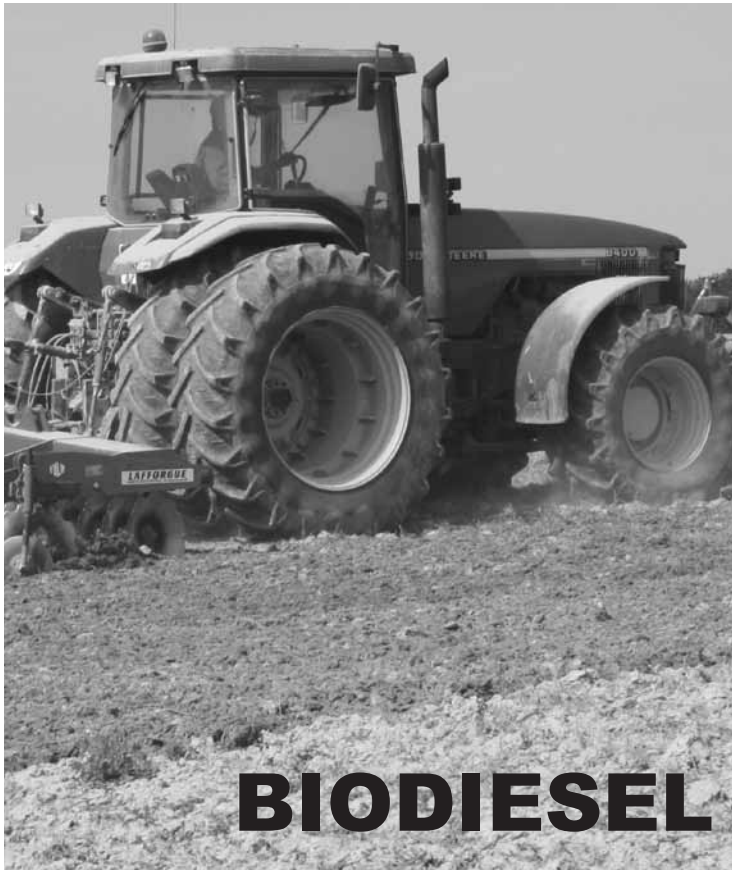
Tél : 05 62 60 14 30  
Fax : 05 62 60 32 84

E-mail :  
contact@opg.fr

[www.opg.fr](http://www.opg.fr)

rédigé par  
des agriculteurs  
imprimé par nos soins

**EDITO**



## BIODIESEL

### Entre taxes sur les importations et subventions à la filière, c'est le consommateur qui paie à chaque fois

L'Europe met en place un droit antidumping provisoire sur les importations de biodiesel provenant d'Argentine et d'Indonésie. Ces pays sont accusés de faire subir moins de taxe à leurs exportations des produits transformés (biodiesel) que sur les matières premières utilisées (soja et huile de palme).

Le rapport de la Cour des Comptes de janvier 2012 signale que dans le cadre de la politique d'aide aux biocarburants en France, « la filière biodiesel a bénéficié d'une rente de situation importante » et « qu'elle aura coûté à l'état 1,29 Md€. »

Le consommateur français, déjà bien ponctionné avec le biodiesel, apprendra avec plaisir qu'il va subir une taxe supplémentaire sur le prix des carburants pour favoriser la filière européenne dont les ¾ des agréments sont accordés à Sofiprotéol et sa filiale Diester-industrie.

Il est étonnant qu'en matière d'énergie on ne cherche pas à tout libéraliser pour réduire les coûts pour les consommateurs... comme on le fait pour l'alimentation !

Les industriels savent mieux se protéger que les paysans : on importe du soja au cours mondial, au mépris des producteurs de grains, pour produire la viande la moins chère et l'on taxe les biocarburants importés pour protéger nos industriels.



### GNR : La présentation était-elle bien conforme ?

Cela fait maintenant plus d'une campagne que l'obligation d'utilisation du gasoil non routier (GNR) a été adoptée. Un grand nombre d'agriculteurs s'estime une fois de plus abusé par une réglementation fantaisiste dont le ministère de l'environnement de l'époque était le chef d'orchestre.

Tous les documents officiels de 2012 l'attestent :

- › « une version hiver sécurisera le GNR au froid » : **FAUX** ; sous l'effet des gelées de février 2012, le GNR a colmaté les filtres des moteurs concernés.
- › « Il est recommandé de changer la cuve de stockage et au minimum de faire un nettoyage spécifique » : **FAUX** ; ceux qui ont assumé le risque se sont épargnée cette couteuse dépense. Les marchands de cuve peuvent remercier le ministère de l'environnement.
- › « Le mélange du GNR et du FOD n'est pas recommandé » : **FAUX** ; ceux qui l'ont fait n'ont rien constaté de négatif.
- › « Le GNR ne sera pas plus cher que le FOD » : **FAUX** ; voir le tableau comparatif ci-dessous établi début avril dans le sud-ouest pour un même fournisseur.

	Prix en €HT/m <sup>3</sup>
FOD	728
FOD sup	735
GNR	750
GNR sup	757

- › « Il n'y aura pas de sur consommation avec le GNR » : **VRAI et FAUX** ; certains utilisateurs parlent de +10 % de consommation d'autres évoquent une relative stabilité. En fait, les moteurs suivant leur âge ne réagissent pas de la même façon. Les plus anciens sont plus gourmands avec cette formule GNR dont s'accoutument mieux les moteurs récents.

L'administration aura fait preuve de beaucoup d'approximations dans la présentation de ce nouveau carburant. Ce faisant, elle a ouvert la voie à un commerce de cuves, de nettoyage de réservoirs, d'adjuvants multiples et variés... Les agriculteurs en auront été pour leurs frais, avec un bonus environnemental très peu évident.

# FMCE : du volontariat à l'obligation

L'idée d'une cotisation volontaire sur les ventes de céréales allait faire un flop avec très peu de succès auprès des céréaliers. C'est pour cela que Xavier Beulin, président de la FNSEA souhaite mettre en place non pas une simple Cotisation Volontaire mais une Cotisation Volontaire **Obligatoire** (CVO).

D'une participation optionnelle pour aider les éleveurs en difficulté, on est passé comme le soupçonnaient la CR et l'OPG, à un projet de CVO porté sans réserve et même avec aplomb par la FNSEA. Les fonds ponctionnés sur les ventes de céréales seraient censés soutenir les investissements des filières de l'élevage pour qu'elles se modernisent et deviennent plus compétitives. Les éleveurs qui n'ont déjà pas réellement profité du rééquilibrage des aides, ne percevront pas vraiment les fruits de cette future CVO. Ils seront captés par les autres maillons des filières. Le syndicalisme de solutions qui s'est présenté au suffrage des agriculteurs en janvier dernier montre à nouveau son vrai visage.

Les perspectives pour les producteurs de grains sont très incertaines : la tendance baissière se confirme pour les prix de vente et les coûts de production continuent d'augmenter. La CR et l'OPG estiment que cette nouvelle taxe sur les récoltes de céréales, si elle est maintenue au montant initial annoncé de 2 euros/tonne, alourdira les charges des producteurs de céréales de 130 millions d'euros par an (1 000 euros par céréalier en moyenne). La facture sera lourde pour notre métier !

Une mesure simple et respectueuse des libertés, qui ne coûterait rien aux producteurs de céréales et rapporterait beaucoup aux éleveurs, serait d'autoriser enfin la vente directe des céréales par les céréaliers aux éleveurs. La CR et l'OPG portent cette proposition depuis plus de 10 ans et se la voient retoquée systématiquement par les parlementaires, influencés par le syndicalisme d'Etat qui leur fait abusivement croire qu'on perdrait alors toute connaissance du marché. Pourtant, les économies possibles sont sans commune mesure : 15 000 euros par an pour un élevage de porcs de taille moyenne. Cela n'est aujourd'hui qu'une simple réforme de bon sens, que pourrait avantageusement s'approprier le gouvernement et qui obtiendrait le soutien de l'immense majorité des agriculteurs.

## L'assurance récolte n'est pas satisfaisante pour la Cour des comptes

Par un communiqué en date du 11 avril, la Cour des Comptes juge que l'assurance récolte « demeure à un stade de développement insuffisant ». Elle estime que « le niveau des primes d'assurance apparaît élevé dans certains secteurs agricoles, à la fois par rapport aux charges d'exploitations moyennes supportées par les agriculteurs mais aussi au regard de la fréquence de déclenchement supposée de l'assurance ». Elle termine son commentaire en demandant que « l'Etat obtienne de la part des assureurs une plus grande transparence sur les déterminants des tarifs fixés depuis 2005 ». La CR et l'OPG qui insistent sur le caractère inadapté de l'assurance climatique depuis 2008, partagent complètement l'avis de cette institution.

## Les abeilles auraient-elles le bourdon ?

**A** lors que Greenpeace continue à tirer à plein feu sur les produits phytosanitaires, demandant dans une dernière requête, le retrait de la cyperméthrine et de la deltaméthrine, il aurait été intéressant que les écologistes soient présents au congrès annuel du SPMF (syndicat des producteurs de miel français) qui se déroulait dans le Gers, à Samatan, le 31 janvier dernier.

Ils auraient pu y écouter M. VENEREAU de la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP), une structure dépendant de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) au

Ministère de l'Agriculture, apporter un sérieux bémol à l'effet des nicotinoïdes sur les abeilles. Selon ce responsable qui est intervenu sur de nombreux sinistres auprès des apiculteurs, les virus, les mauvais soins auraient largement plus d'effets nocifs sur les abeilles que les traitements de semences incriminés. Cette observation est confirmée par l'agence britannique de recherche en environnement et agriculture (Fera) qui, dans son rapport de mars 2013, considère qu'il n'y a aucune relation cohérente entre santé des bourdons et résidus de néonicotinoïdes.

Il est regrettable que le diaporama de la BNEVP ne soit pas ouvert à



toute consultation, chacun pourrait y apprécier que la nuisibilité des produits phytosanitaires y est relativisée. Par contre, les virus et les méthodes d'élevage, devraient être plus sérieusement maîtrisés d'après le responsable du ministère de l'Agriculture.



## Plafonnement des aides par exploitation : un os à ronger...

Ce projet de plafonnement ne toucherait qu'un millier d'exploitations par état-membre, l'impact serait donc marginal. Ce plafonnement peut facilement être contourné par la création de structures sociétaires. Il risque d'engendrer des effets pervers car les grandes exploitations, actuellement principalement orientées vers les grandes cultures ou l'élevage allaitant, risquent d'être incitées à développer des productions moins aidées telles que les cultures légumières ou l'élevage hors sol qui historiquement confortent le revenu des petites exploitations. Les plus grandes exploitations se trouvent, d'une part, au Royaume Uni qui, au sein du Commonwealth, avait déjà déconnecté les prix agricoles des coûts de production dans la même logique que la PAC actuelle et, d'autre part, dans les anciens pays du bloc de l'Est, là où les prix étaient également sans relation avec les coûts de production. Depuis 20 ans, avec une baisse des prix de moins en moins compensée par des aides, la PAC a poussé à l'agrandissement des exploitations.

Il est donc curieux de voir la Commission vouloir pénaliser les grandes exploitations alors que la politique qu'elle mène est responsable de l'agrandissement.

## La Cour de justice européenne se penche sur les CVO

Dans une affaire soulevée par le producteur de volailles Doux, les juges européens ont estimé qu'une Cotisation Volontaire Obligatoire (CVO) n'a pas de rapport avec une aide nationale, étant donné qu'elle ne constitue pas un avantage financé par des « ressources d'État ».

Cette décision conforte les CVO et les interprofessions s'en réjouissent. La FNSEA s'est bien entendu félicitée de ce jugement. Le fonds de modernisation céréalières éleveurs qu'elle avait proposé à des fins électoralistes n'a maintenant plus aucun frein à sa mise en place.

La Coordination Rurale et l'OPG confirment leur réticence à l'égard de ces cotisations. Elles viennent financer des organisations au sein desquelles la représentativité professionnelle n'est pas respectée. Stéphane Le Foll avait évoqué, à son arrivée au ministère de l'Agriculture, la nécessité d'ouvrir les interprofessions à l'ensemble des syndicats. Le passage aux actes ne paraît pas évident.

## Ukraine : le groupe français AgroGeneration fusionne avec Harmelia, dirigée par des américains

AgroGeneration, le méga producteur de grains, en Ukraine et en Argentine créé par l'homme d'affaires Charles Beigbender, s'apprête à fusionner avec son concurrent Harmelia, détenue par le fonds américain SigmaBleyzer. Ensemble, ils vont cultiver 120 000 hectares de terres en Ukraine et 16 000 en Argentine. « L'entreprise avait besoin de grandir », explique Charles Beigbender. L'objectif est d'atteindre une taille critique afin d'obtenir des meilleures conditions commerciales auprès des fournisseurs d'intrants (engrais, semences) et de peser plus face aux acheteurs.

Michael Bleyzer, président de SigmaBleyzer, veut ainsi « aider à

résoudre les problèmes de malnutrition dans le monde tout en réalisant un gros retour sur investissement ».

Hélas, côté résultat ce n'est pas encore cela, en 2012, alors que les prix sont rémunérateurs, AgroGeneration a réalisé une perte nette de 5,6 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 47,4 millions d'euros. De quoi faire sourire de nombreux agriculteurs...

Quand les financiers s'intéressent à l'agriculture, cela ne fonctionne généralement pas. Les paysans ont une expérience irremplaçable et sont les meilleurs garants d'une régularité de production et d'une bonne rentabilité de l'activité.

## François Bayrou : les pieds dans la terre et la tête en l'air !

Lors de sa visite sur le stand de la Confédération paysanne au salon de l'agriculture, François Bayrou se croyait à la Coordination Rurale. Ceci est surprenant pour un homme politique qui ne manque pas une occasion de rappeler qu'il est agriculteur. Espérons qu'il ne confonde pas les quelques chevaux qu'il élève avec des vaches pour les proposer à Findus !

# STOCKAGE DE L'EAU

## Comment créer des retenues ?

### L'exemple du Lot-et-Garonne

**D**ans le Lot-et-Garonne, un département avec une agriculture très diversifiée, l'irrigation est indispensable pour maintenir de nombreuses exploitations et développer des productions végétales spécialisées.

Le département compte en tout environ 5000 retenues collinaires. Cependant de 2004 à 2009, seulement 5 retenues ont été créées car l'administration ne donnait plus d'autorisation. C'est suite à une visite du Président Sarkozy dans le département que tout s'est débloqué. La CR 47, qui, rappelons-le, préside la Chambre d'agriculture depuis maintenant 12 ans, a expliqué au Président de la République la nécessité d'irriguer les productions à haute valeur ajoutées telles que l'arboriculture.

Garonne élaborera un cahier des charges, qui devint une charte signée et donc acceptée par l'administration, pour réduire au maximum les contraintes liées à l'obtention d'une autorisation de création de retenue d'eau. Par exemple, l'accord de la Préfecture doit être donné dans un délai maximum de 4 mois après le dépôt du dossier de demande. Ainsi, depuis 2009, la DDT a donné des autorisations pour 106 ouvrages représentant plus de

par dossier de déclaration alors qu'une structure coopérative facturait la prestation à 15 000 € !

L'étude et le suivi du chantier reviennent à environ 0,40 €/m<sup>3</sup> de stockage créé. Les travaux coûtent de l'ordre de 1,5 €/m<sup>3</sup> de stockage créé. Pour un stockage de 30 000 m<sup>3</sup> il faut donc compter un investissement de l'ordre de 60 000 €, ce qui revient à 3000 € par hectare irrigable.

Pour réduire les coûts,

tions végétales spécialisées créatrices d'emplois, de valeur ajoutée et donc plus rémunératrices. C'est du « gagnant-gagnant » pour la société et pour les agriculteurs.

En Espagne, 14 % de la surface agricole est irriguée, en Italie ce chiffre monte à 21 %. En France, avec seulement 6 % de la surface agricole qui est irriguée, nous sommes très en retard. Ne nous marginalisons pas, développons l'irrigation et donc le stockage de l'eau. L'exemple de la CR 47 est à ce titre remarquable, il démontre une nouvelle fois que « quand on veut, on peut ! »

L'irrigation reste la meilleure assurance sécheresse pour les grandes cultures. Elle est aux aléas climatiques ce que la sauvegarde est

Pourquoi laisser échapper à l'océan, via la Garonne, toutes les pluies hivernales alors qu'en stockant cette eau perdue on pourrait créer de la valeur ajoutée dans les exploitations d'Aquitaine ? Le Président séduit par cette présentation se tourna alors vers le Préfet et le DDA, leur demandant de répondre aux attentes de la CR47. La Chambre d'agriculture du Lot-et-

3 millions de m<sup>3</sup> stockés. La taille moyenne des retenues créées est d'environ 30 000 m<sup>3</sup> d'eau, permettant d'irriguer 20 hectares par ouvrage et donc de développer un verger sur une ferme.

Côté finances, l'association des irrigants de la Dordogne a été choisie comme bureau d'étude car elle est la moins chère en ne prenant que 3 000 €

le Conseil Général du Lot-et-Garonne et le Conseil Régional d'Aquitaine, subventionnent à 40 ou 50 % les réalisations selon les zones, les ouvrages et les études.

La création de retenues d'eau reste un investissement onéreux, difficile à rentabiliser si l'on ne veut irriguer que des céréales. L'objectif principal est d'assurer par l'irrigation la création de produc-

au risque informatique. Une administration garderait-elle un salarié qui perd régulièrement ses données informatiques ?

De même, on ne peut plus rester indifférent aux pertes de rendement à cause d'une sécheresse qui arrive en avril pour le blé ou en juillet pour le maïs ? La France n'est pas un pays aride. Nous avons de l'eau : utilisons-la !



# « Nitrates et Santé : l'étonnante contre-enquête »

C'est par ce titre évocateur que la France Agricole a ouvert un dossier sur son n°3478 du 15 mars 2013. L'hebdomadaire revient sur les arguments que la CR et l'OPG ne cessent de répéter depuis plus de 15 ans.

La relation entre nitrates et maladie bleue des nourrissons ou cancer a été écartée.

De nombreuses études montrent que la consommation de fruits et légumes est salutaire pour notre organisme. Un tel régime qui apporte 80 % de notre consommation en nitrates - alors que l'eau nous en apporte moins de 10 % - devrait logiquement nous être nocif, alors que c'est bien le contraire. La fameuse dose de 50 mg/litre d'eau a été fixée par l'Europe en 1980, sur la base des données de l'OMS sans justification scientifique. Des découvertes récentes montrent que les nitrates ont un effet bénéfique pour l'organisme. Ce sont des précurseurs de l'oxyde nitrique NO, dont le rôle de régulateur dans l'organisme a été découvert en 1986. Après des milliers de publications dont celle du Dr L'Hirondel en 1996, le prix

Nobel de médecine a été attribué en 98 à messieurs Furad, Furchgott et Ignarro pour leurs travaux sur cette molécule et son rôle dans le système cardiovasculaire.

Trois grands effets salutaires ont été recensés : la prévention des infections digestives grâce à l'effet bactéricide de NO au niveau de l'estomac et de la sphère bucco pharyngée ; la protection cardiovasculaire par la création d'une vasodilatation des vaisseaux sanguins ; l'endurance musculaire par une action sur les mitochondries pour booster la fourniture d'énergie. Des produits énergisants à base de jus concentré de betterave rouge, de blette ou de rhubarbe ont été utilisés par de nombreux sportifs aux

jeux olympiques de Londres.

La France reste en retard par rapport aux anglo-saxons sur ce revirement dans l'approche des nitrates. Christian Buson est un des rares scientifiques qui soutient à bout de bras ce dossier. Après un numéro de Science et Vie d'octobre 2012 intitulé : « Nitrates : attention, ils sont bons pour la santé », « La France Agricole » est revenue sur l'ineptie de la réglementation européenne.

Côté syndicats, alors que la FNSEA s'est compromise dans la lutte contre les nitrates, la CR est le seul syndicat qui soutient depuis toujours la revendication de reconsidérer cette norme nitrate.

## Plan d'action Nitrates : Sursis d'un an pour les cinquièmes programmes

Les cinquièmes programmes d'actions régionaux, encore plus contraignants pour certaines zones, devaient entrer en vigueur au 1er juillet 2013. Ils ne seront pas prêts à cette date. Un projet de décret prolonge d'un an la période transitoire durant laquelle les quatrièmes programmes (départementaux) s'appliquent simultanément au nouveau socle national. L'Europe sera-t-elle réceptive aux arguments sur le bienfait des nitrates ? Le chemin semble bien long du côté de Bruxelles... à moins que quelques lobbies aient des intérêts à ce que nos concitoyens jugent l'eau du robinet inexorablement polluée.

## Adhérez ou faites adhérer un collègue à l'OPG

L'organisation des producteurs de grains est habilitée à percevoir les cotisations professionnelles des agriculteurs. Ces cotisations sont facultatives. Elles peuvent être prélevées par les OS sur les factures de grains. De nombreux abus ont été constatés auprès de certaines structures qui prélèvent systématiquement et reversent aux organismes de la FNSEA : AGPB, AGPM et FOP.



En complétant et en nous retournant (contact@opg.fr ou fax au 05 62 60 32 84 ou par courrier OPG - 1 Impasse Marc Chagall - BP 50590 - 32022 AUCH cedex 9) le bulletin ci-dessous (téléchargeable sur [www.opg.fr](http://www.opg.fr)), vos cotisations seront versées auprès de l'OPG, le syndicat professionnel des grandes cultures de la Coordination Rurale.

NOM, Prénom : .....

Raison Sociale : .....

Adresse, CP, Commune : .....

Adresse mail : ..... Téléphone mobile : .....

Souhaite adhérer à l'OPG.

Demande à ce que les Organismes stockeurs avec qui je commercialise mes grains reversent à l'OPG les cotisations professionnelles sur la base de 0,16 €/t de céréales, 0,32 €/t d'oléagineux et protéagineux et 0,23 €/t de maïs doux.

Les Organismes Stockeurs avec lesquels je commercialise mes grains sont les suivants :

.....  
.....